

PROJET COTENTIN – MAINE

Insertion du groupe de production Flamanville 3 dans le réseau public de transport d'électricité

Problématique

En sa qualité de gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, RTE a la mission de transporter l'énergie électrique des sites de production vers les lieux de consommation tout en assurant en permanence la sûreté de fonctionnement du système électrique.

La puissance électrique actuelle du site de Flamanville est transportée vers le poste électrique de Menuel. Ce dernier est éloigné du reste du réseau général, auquel il est relié par deux lignes doubles à 400 000 volts. Leurs tracés sont communs sur environ 50 km puis divergent : l'une relie le Cotentin à Rennes (axe nord - sud), et l'autre à Rouen (axe ouest - est).

Les études menées par RTE en vue d'insérer le nouveau groupe Flamanville 3 dans le réseau de transport ont mis en évidence des risques avérés sérieux de perte de synchronisme du système électrique du Cotentin pouvant conduire à des incidents de grande ampleur, et notamment à une coupure de courant généralisée.

Le projet de mise en service du groupe Flamanville 3 par EDF nécessite donc la construction d'une nouvelle ligne pour assurer un lien synchronisant suffisant entre le site de Flamanville et le reste du réseau général français.

Description du projet

RTE a mené des études techniques et économiques pour préciser le point de départ et le point d'arrivée de la nouvelle ligne. Le projet proposé comprend :

- la création d'un poste électrique amont, envisagé géographiquement dans la zone de séparation des deux lignes issues du poste de Menuel ;
- le raccordement de ce poste amont aux deux lignes doubles issues du poste de Menuel, par des tronçons à 400 000 volts à créer ;
- la création d'une ligne double à 400 000 volts entre ce poste amont et un poste aval qui pourra être, soit le poste de Domloup à l'est de Rennes, soit un nouveau poste à créer sur la ligne à 400 000 volts Domloup – Les Quintes, qui relie Rennes au Mans.

Le coût du projet est estimé entre 180 et 220 millions d'euros, selon les options qui seront retenues.

Au stade du débat public, une zone d'étude est définie, qui permettra la recherche de fuseaux. La concertation permettra de déterminer les fuseaux de moindre impact, sur la base desquels le projet de détail sera soumis à enquête publique dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique.

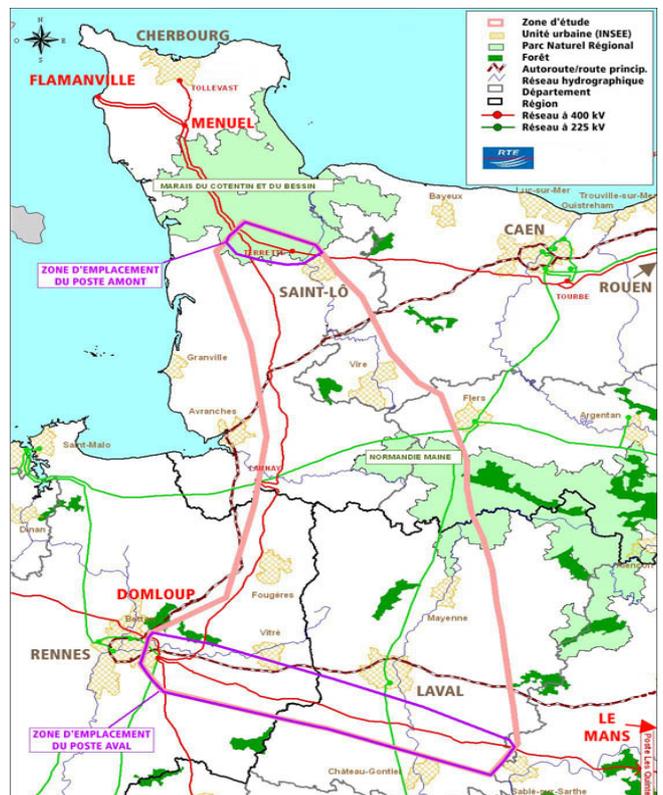
La mise en service est prévue à la fin 2011 pour être compatible avec les échéances du projet Flamanville 3.

Impacts sur l'environnement

Les conditions d'implantation et d'insertion des lignes et postes électriques seront examinées en concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées. C'est ainsi que seront recherchés, à l'intérieur de la zone d'étude, un tracé de moindre impact pour la ligne et des emplacements de moindre impact pour les postes d'extrémités. Les différentes sensibilités et contraintes liées aux milieux physiques ou à l'activité humaine seront mises en évidence et permettront de recenser les impacts résiduels ainsi que les mesures à envisager pour les réduire ou les supprimer (éloignement des secteurs d'habitations, dissimulation par utilisation de la topographie des lieux, conservation des milieux naturels, aménagements paysagers, prise en compte des impératifs liés à l'exploitation agricole...). Pendant les phases de chantier, des actions seront engagées pour limiter l'incidence des travaux de construction.

Indemnisations

RTE indemnifiera les servitudes d'utilité publique au bénéfice des propriétaires et exploitants agricoles des terrains supportant la présence de lignes aériennes, ainsi que la gêne visuelle des riverains propriétaires d'habitations à proximité de lignes et postes électriques.



RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, créé le 1er juillet 2000. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (EDF et les entreprises locales de distribution) ou consommateurs directement raccordés au réseau de transport. Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 44 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de 4 035 millions d'euros en 2003 et emploie 8 000 salariés.